

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 14 AVRIL 2020

Étaient présents à l'assemblée extraordinaire :

Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Richard Labonté, maire de Saint-Placide
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka
M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Denis Martin, préfet et maire de Deux-Montagnes.

M. Jean-Louis Blanchette, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Advenant 13 h, M. Denis Martin déclare l'assemblée ouverte.

Au début de la séance, le préfet fait la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Fonds d'urgence aux petites et moyennes entreprises
2. Période de questions
3. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2020-098

FONDS D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE LE GOUVERNEMENT DU Québec a annoncé le 3 avril 2020 la mise en place du Fonds d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour venir en aide à celles qui sont ou seront touchées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds met à la disposition des PME une aide financière, sous forme de prêt ou garantie de prêt pouvant atteindre un montant maximal de 50 000 \$ destiné au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre de ce nouveau fonds est de 1 477 114 \$;

CONSIDÉRANT QUE le cadre normatif de ce fonds se termine le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC de Deux-Montagnes signeront une entente pour la gestion de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation demande que la MRC de Deux-Montagnes produise une résolution pour la gestion de ce fonds;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes entérine l'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) afin de prendre en charge la gestion du fonds d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE la MRC de Deux-Montagnes mette en place une mécanique simple et flexible afin de répondre le plus adéquatement et rapidement aux demandes des entreprises.

QUE le directeur général et/ou le préfet soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de questions, la rencontre étant à huis clos.

RÉSOLUTION 2020-099

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 13 h 30, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU;

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Martin
Préfet

M. Jean-Louis Blanchette
Directeur général et secrétaire-trésorier